

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 11 DECEMBRE 2024** à 18 h 30
Mairie - Salle des Commissions

N° DCA2024-12-11/01

Présents : Saïda HADDOUR, Vice-Présidente ;
Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Marc
LOCATELLI – Laurence POTIER-GABRION ;
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERGADALLAN – Etienne RIFFAULT – Lucienne THABUIS –
Antipas TOUATAM.

Excusée avec procuration : Pierrick DUCIMETIERE (procuration à Sandrine BUISSON),
Claude THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusé : Stéphane DEVILLE-CAVELLIN.

Démissionnaire : Benoît MARCHAL.

Membres en exercice : seize / Membres votants : quinze

Objet : DELEGATION DU SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Le service de portage des repas à domicile est un service social d'aide à la personne, organisé par le CCAS de la Roche-sur-Foron, chargé de la livraison de plateaux-repas aux personnes ayant besoin d'une aide au repas de façon ponctuelle ou régulière.

Ce service constitue un levier incontournable pour garantir la qualité de vie des seniors afin de préserver leur autonomie, veiller au repérage des situations à risque, prévenir la dénutrition et réaliser une veille sociale auprès des seniors les plus fragilisés.

Depuis plusieurs mois, ce service fonctionne difficilement en raison des problèmes grandissants de recrutement, sans compter le nombre de refus émis aux usagers à cause de la faible capacité de livraison du camion.

A ce jour, il est important de pouvoir répondre à la demande et de rendre ce service accessible au plus grand nombre de Rochois et Rochoises. Un service de qualité permettrait également de soutenir les plus fragiles en veillant à leur bien-être lors des passages, qui sont, pour la plupart, leur seule visite quotidienne.

Dans la perspective de ces prérogatives, des investigations ont été conduites pour identifier d'éventuels prestataires susceptibles de répondre à nos attentes.

Les propositions suivantes ont été recueillies

1/ LA SADVA

Basée à Scionzier, reconnue sur le territoire pour ses multiples services dédiés aux personnes à domicile, avec depuis quelques années, la possibilité de proposer le service de portage des repas, auprès des collectivités.

Après recensement des services proposés par la SADVA, il s'avère que ce service, au coût élevé, concerne uniquement la mise à disposition du personnel, sans l'équipement d'un véhicule frigorifique ni son entretien.

Par conséquent, la charge de ce service impacterait fortement le coût des repas livrés et ne permettrait pas de livrer plus largement à d'autres bénéficiaires à cause de la capacité limitée du véhicule actuel.

2/ LA POSTE

Basée à Seynod, reconnue pour les services proposés par les facteurs et pour leurs capacités à développer la relation humaine au sein de leurs prestations de services.

Depuis 2020 suite à la crise covid, la Poste a répondu présent pour soutenir les différents services publics en difficulté, notamment le service des portages des repas.

Après recensement des différents besoins évoqués, il s'avère que la Poste propose une facturation de 4,44 € TTC par repas comprenant la livraison des repas, l'équipement d'un camion frigorifique en garantissant son entretien ainsi qu'un système de surveillance informatisé à chaque passage, avec une remontée auprès des services du CCAS.

3/ L'ADMR :

L'association ADMR du Pays Rochois, implantée au cœur de la commune de la Roche-sur-Foron depuis plus de 30 ans, effectue ainsi des prestations de soutien dans tous les actes de la vie quotidienne. Elle a ainsi développé un service de portage des repas à domicile pour lequel elle effectue quotidiennement 2 tournées afin de livrer des repas complets sur l'ensemble des jours de la semaine (week-end inclus).

L'association travaille actuellement avec un prestataire local, Leztroy, qui fournit et livre l'ensemble des repas avec des menus adaptés et de qualité.

La proposition de l'ADMR est semblable à celle de la Poste en termes de prestations mais pour un coût de 3,70€ TTC par repas.

En conclusion :

Après étude des différents prestataires, les services de la Poste et de l'ADMR se démarquent :

- par la qualité du service rendu,
- leur capacité à fournir un véhicule aux normes et en assurer l'entretien,
- par leur système de remontée des informations sur le bien-être des bénéficiaires.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- L'ADMR propose un coût à l'unité 3,70 € TTC par repas et par bénéficiaire,
- La Poste propose un coût à l'unité 4,44 € TTC par repas et par bénéficiaire.

Pour ces 2 prestataires, ce tarif comprend également le personnel, l'équipement nécessaire à la livraison ainsi que son entretien.

L'externalisation de la fourniture de repas est réalisée à titre expérimental.

Si le bilan est satisfaisant, un marché à bons de commande pluri-annuel sera lancé pour l'année 2026, ainsi qu'un nouvel appel à concurrence

Pour l'année 2025, il est proposé au CA de retenir l'offre de l'ADMR, une convention sera établie pour une durée de 1 an durant laquelle une évaluation du service rendu sera faite.

Le service de portage des repas bénéficierait ainsi d'un service plus qualitatif et répondrait également à la demande des Rochoises et Rochois en attente d'une place disponible.

Enfin, les coûts de la livraison, déductibles des impôts, seront détaillés sur toutes les factures des bénéficiaires pour qu'ils puissent en faire la déclaration.

Une attestation devra également leur être fournie.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la délégation du service de portage des repas à domicile ;
- **AUTORISE** le CCAS à solliciter les services de l'ADMR pour la livraison des repas à domicile ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte y afférent,

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le

Publié le

Notifié le

Le Président,

Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 13 décembre 2024

Le Président,

Pierrick DUCIMETIERE

